



Arrêté GB/ASM/AG - 2024/n°435  
Modification de l'arrêté n°421  
du 04/07/2024  
Interdiction de stationnement  
parking du tribunal  
  
Tournage de film  
22/07/2024

**ARRETE**

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Pénal,  
VU l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,  
VU l'arrêté n°421 du 04/07/2024 Interdisant le stationnement parking du tribunal,  
CONSIDERANT que suite à la modification de dates par la société LB production et pour le bon déroulement du tournage, il est nécessaire de modifier les dates de l'interdiction de stationnement sur **8 emprises parking du tribunal**

**ARRETONS**

- Article 1 : En raison d'un changement de date de tournage par la Société LB Production, il est nécessaire de modifier l'article 1 de l'arrêté n°421 du 04/07/2024, comme stipulé article 2 du présent arrêté.
- Article 2 : Pour la sécurisation du public et les besoins du tournage d'un long métrage par la société LB Production, le **stationnement** des véhicules de toute nature sera **interdit** et considéré comme **gênant sur 8 emprises parking du tribunal, du dimanche 21 juillet, 17h, au lundi 22 juillet, 14h.**
- Article 3 : Les autres articles de l'arrêté n°421 du 04/07/2024 restent inchangés.
- Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérécurse citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée à au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 11 JUIL. 2024

Le Maire  
Pour le Maire  
Et par délégation



Jérôme CURIEN  
Directeur Général des Services

Publié sur le site internet de la collectivité le : 11 JUIL. 2024